

GRANDE FOIRE DU 1^{ER} MAI

BEAUGENCY

Avenue de Chambord, Quai dunois, Quai de l'Abbaye

Mercredi 1^{er} Mai 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ⇒ Prendre connaissance du **Règlement de la Foire du 1^{er} Mai** (voir au dos)
- ⇒ Remplir le bulletin de réservation ci-dessous et l'adresser **avant le 16 Avril 2019** à :

Société EGS
Service Foire du 1^{er} Mai
33 ter, rue Lécuyer – 93400 SAINT-OUEN

accompagné **obligatoirement** des pièces suivantes :

- ✓ chèque de règlement à l'ordre d'E.G.S.
- ✓ 1 enveloppe timbrée à votre nom, prénom et adresse
- ✓ photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- ✓ un extrait K-bis de moins de trois mois
- ✓ attestation d'assurance en cours de validité

**TOUT
DOSSIER
INCOMPLET
SERA
RENOVÉ**

BULLETIN DE RÉSERVATION – FOIRE DU 1^{ER} MAI DE BEAUGENCY

(à découper et à nous retourner)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Email :

Activité :

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- avoir pris connaissance et accepté le Règlement de la foire du 1^{er} Mai de Beaugency.

Je joins un chèque de €
correspondant à * mètres linéaires
x **12 € TTC** le mètre linéaire

Date : / / 2019 Signature :

ACCUSE DE RESERVATION

M.
Nous accusons réception de votre réservation pour la Foire de Beaugency du **Mercredi 1^{er} Mai 2019**.

Nous vous rappelons que le placement aura lieu à partir de **5h00** et que les réservations seront perdues après **7h30**.

Emplacement N°:

Zone : Pour..... mètres linéaires

N'oubliez pas de vous munir de cet accusé de réservation et de votre pièce d'identité.

Cachet de la société

Règlement de la Foire du 1^{er} Mai

- Article 1*
Date et lieu
- MERCREDI 1 MAI 2019 – BEAUGENCY 45
Zone A – Avenue de Chambord
Zone B – Quai Dunois
Zone C – Quai de l'Abbaye
Zone D – Bords de Loire
Zone E – Rue du Pont
- Article 2*
Placement
- de 5h à 7h30, le 1er Mai 2018, sur le même lieu,
après 7h30, les emplacements libres seront réattribués, **sans remboursement.**
- Article 3*
Prof. Alimentaire
- Les exposants proposant des produits alimentaires devront clairement signaler leur activité (produits vendus) lors de l'inscription. Leur participation étant limitée
- Article 4*
Tarif
- 12 € par mètre linéaire
Aucun débordement ne sera accepté.
- Article 5*
Matériel
- Chaque participant apporte son propre matériel. **Aucun déballage au sol n'est autorisé.**
Nous ne fournissons aucun matériel.
- Article 6*
Responsabilité
- Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner.
Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.
- Article 7*
Nettoyage
- Chaque participant s'engage :
- à ne pas disposer de vêtements ou autres objets sur les façades privatives des habitations et des commerces
- à nettoyer son emplacement à l'issue de la manifestation et **à repartir avec ses déchets.**
- Article 8*
Assurance
- La Société EGS et la Ville de Beaugency déclinent toute responsabilité quant aux vols, dommages ou accidents lors de la manifestation. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur et la Ville d'une surveillance spéciale.
- Article 9*
Fin de manifestation
- Arrêt des ventes : **19h**
Les participants devront avoir quitté les lieux à **20h.**
- Article 10*
Désistement
- Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte
72 heures avant la manifestation.
- Article 11*
Renseignements
- Société EGS - 33Ter rue Lécuyer - 93400 Saint Ouen
Tél. 06 22 88 44 89 - Fax 01 40 12 63 83 - Courriel : contact.foire@egs-sa.com

**Bonne Foire
à tous !**